et vices de conformation, 8; débilité sénile, 8; morts violentes (suicide excepté), 5; suicides, 2; autres maladies, 18; maladie inconnue ou mal définie, 1.

UNE MANIFESTATION DE SYMPATHIE ENVERS UN MEDAILLE DU TRAVAIL. — Les membres de la société St-Jean-Baptiste du Syndicat Mixte de l'Industrie Roubaisienne se sont rendus dimanche, chez M. Henri Goëns, leur collègue, qui vient de recevoir la médaille du travail, pour le féliciter. Ils ont remis au nouveau médaillé, une gerbe de fleurs et un tableau, dû au talent artistique de M. Louis Tiberghien. Le secrétaire de la société a prononcé le discours suivant :

Cher ami Goëns,

Les membres de la *Société St-Jean-Baptiste*, du Syndicat Mixte de l'Industrie Roubaisienne, sont heureux de venir vous féliciter aujourd'hui à l'occasion de la médaille d'honneur du travail que vient de vous décerner M. le Ministre du Commerce, en récompense des bons et loyaux services que vous avez rendus, pendant trente-huit ans, dans la maison Amédée Prouvost, aujourd'hui Société Anonyme de Peignage. Cette distinction est une preuve que vous avez été l'exemple de l'ouvrier modèle, au milieu de vos camarades d'atelier. Aussi, grâce aux bons services que vous avez rendus, vous vous êtes acquis l'estime de vos supérieurs et de nous tous, croyez-le bien, car nous sommes heureux, aujourd'hui, de serrer la main à un vieux brave, et nous nous réjouissons de sa présence au milieu de nous.

Honneur à vous, cher ami Goëns.

Veuillez accepter ces quelques fleurs, faible gage de notre sincère amitié. Cette belle décoration, attachée sur une poitrine comme la vôtre, est digne de vous; elle fait la joie de votre épouse et de vos enfants. Nous sommes heureux, une fois de plus, de partager ce bonheur familial et faisons des vœux pour que Dieu vous conserve longtemps à leur affection.

LES CONFÉRENCES DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE. — Samedi prochain, 7 mars, à huit heures et demie du soir, dans le grand amphithéâtre de l'Ecole Nationale des Arts Industriels sera donnée la seizième conférence de la saison : *Le Golfe de Finlande*, par M. Robert Gauthiot, agrégé de l'Université, professeur au lycée de Tourcoing. Il y aura des projections à la lumière électrique.

La charmante causerie qu'a faite l'an dernier M. Robert Gauthiot sur la Hongrie, et qui était aussi substantielle et instructive dans le fond qu'élégante dans la forme, nous fait bien augurer de l'intérêt que présentera cette causerie sur le golfe de Finlande.

La première partie de l'amphithéâtre est exclusivement réservée aux membres de la société qui sont priés de se munir de leur lettre d'invitation.

UNE CONFÉRENCE SUR LA MUTUALITÉ. — Les familles des membres actifs et honoraires de la *Jeanne d'Arc*, société de secours mutuels et de retraite, ont assisté à l'intéressante réunion qui a eu lieu au Demi-Cercle, place Notre-Dame, et au cours de laquelle M. Jules Ferlin, a fait une causerie sur la mutualité. Cette fête intime était présidée par M. Mansart, le dévoué président. Dans la nombreuse assistance, nous avons remarqué M. Messelin, président de la société Saint-Camille; MM. Hagard et Selosse, de la société des Anciens Sous-Officiers français; M. Parbaux, de la société Saint-François-Xavier; M. Mausse, président de la Société des Employés de commerce de Roubaix; M. Degand, secrétaire de l'Union des sociétés de secours mutuels à Roubaix. M. Jules Ferlin a expliqué ce qu'était la mutualité qui a pris un essor si considérable à Roubaix. C'est l'union des braves gens qui cherchent à couvrir d'avance, au moins en partie, les risques que font courir au budget de la famille, la maladie, la vieillesse ou la mort. Il a préconisé les avantages que peuvent retirer les mutualistes. M. Ferlin a été très applaudi. Cette réunion portera certainement ses fruits; le résultat en fait honneur surtout à son dévoué et sympathique président M. Mansart.

LES CORTÈGES DE LA MI-CARÊME. — Nos gymnastes de la *Roubaisienne* mettent beaucoup d'entrain à préparer leur cortège travesti de la Mi-Carême: tous rivalisent de zèle pour donner des productions d'un caractère original. Attendons-nous à d'agréables surprises.

—— La Commission organisatrice de l'autre cortège qui sortira le jour de la Mi-Carême au profit de l'œuvre du nouvel hôpital, s'est réunie chez M. Eugène Nordin, 172, Grande-Rue. Elle nous prie de remercier toutes les personnes qui ont bien voulu répondre à son appel. Elle espère que celles qui ont des chevaux et des selles voudront bien les prêter et en informer au plus tôt la Commission. Plusieurs sociétés de la ville ont déjà envoyé leur adhésion, entre autres, la Fanfare des Trompettes l'*Ancienne*.

La Commission se réunira, jeudi prochain, 5 mars, chez M. Louis Pollet, rue Pauvrée, 4. On peut se faire inscrire chez MM. Louis Pollet, rue Pauvrée, 4; Eugène Nordin, 172, Grande-Rue; Florent Boudin, 87, Grande-Rue.

UN VOL AU CHANGE. — Un employé, M. D. R..., âgé de 25 ans, demeurant rue des Chasseurs, passait, dimanche soir, rue Magenta, lorsqu'il fut accosté par une fille de mœurs légères qui l'attira dans sa chambre. Là, elle le pria de lui donner une pièce de deux francs en échange de menue monnaie, prétendant qu'elle perdait facilement les petites pièces. Elle empocha les deux francs, mais ne donna pas l'équivalent. Elle fit de même encore pour deux pièces de cinq francs. Le jeune homme s'exécutait facilement, par peur de l'ami de la fille caché derrière la porte.

Le soir même, il a déposé une plainte. M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, est parvenu à retrouver cette fille. Elle se nomme Emerance Dumoulin, âgée de 26 ans, demeurant au numéro 2 de la rue Magenta. Elle a restitué l'argent volé; néanmoins, procès-verbal lui a été dressé.

UNE CHASSE AU VOLEUR. — Plusieurs personnes passant, lundi soir, vers neuf heures et demie, à l'angle des rues de la Redoute et de Blanchemaille, aperçurent un individu sur le toit de l'habitation de M. le docteur Labbe, au numéro 51 de cette dernière rue. Ce dernier fut averti et la chasse fut donnée au malfaiteur. Plusieurs coups de revolver ont même été tirés par des agents en patrouille et par des particuliers, mais le voleur a pu s'échapper.

UN ROUBAISIEN ARRÊTÉ A VALENCIENNES. — Un charretier habitant Roubaix, Clovis Mesta, âgé de 40 ans, se trouvait lundi soir, à Valenciennes, au *café à grenouilles*, se faisant servir à boire et à manger. Très généreux, il appelait les passants et offrait tournée sur tournée. Quand, vers minuit, vint le moment de régler les 14 francs qu'il avait dépensé, Mesta déclara qu'il ne possédait pas un sou. Le cabaretier n'eut que la ressource d'appeler le garde qui l'amena au poste de police. Mesta a été écroué après avoir été interrogé par M. le procureur de la République.

LES VOLS NOCTURNES. — Mardi matin, M. Théodore Goethals, épicier, rue d'Alger, 43, s'est aperçu que, durant la nuit, des malfaiteurs avaient enlevé à l'étalage de son magasin des chaussures, des habits, de la toile et divers articles de mercerie, le tout pour une valeur de 300 francs. Ils avaient enlevé le boulon et une tringle en fer retenant les volets, ce qui leur avait permis d'enlever une partie de la fermeture et de briser un carreau de la vitrine. C'est par l'ouverture ainsi pratiquée qu'ils ont volé les marchandises sans pénétrer dans le magasin.

M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, a ouvert une enquête; grâce aux renseignements qu'il a recueillis, il espère pouvoir découvrir les malfaiteurs.

UNE MÈRE FRAPPÉE PAR SON FILS. — Une rixe des plus regrettables s'est déroulée, lundi soir, vers sept heures. Un ouvrier mécanicien, Jean-André Henri, âgé de 25 ans, qui demeure rue du Duc, cour Tettelin, 9, s'était rendu chez sa mère, rue d'Arcole. Au cours d'une discussion pour un motif d'intérêt, il s'oublia jusqu'à la frapper.

L'un de ses frères, survenant, prit la défense de la mère, il fût, à son tour, violemment frappé. La police informée de ces faits, a mis Jean-André Henri en état d'arrestation. Après avoir été interrogé, mardi matin, par M. La hé, commissaire de police du 1er arrondissement, il a été écroué au dépôt central.

LES PLACES GRATUITES AU THÉÂTRE COUVREUR. — Les cartes numéros 2.100 à 2.200 délivrées par la Mairie pour assister gratuitement à une représentation au théâtre Couvreur, sont valables pour le jeudi 5 mars courant.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Au peignage de l'*Union*, un dégorgeur, Emile Deville, 27 ans, rue du Boulevard, à Croix, a été blessé à l'index droit par son métier. Vingt jours de repos. Docteur Ballenghien.

— Dans la fonderie de M. François Berte, un ébarbeur, César Ceghers, 33 ans, rue de Tourcoing, à Wasquehal, a été blessé à l'œil droit par un éclat de fonte. Quelques jours de repos. Docteur Delecœuillerie.

— Un tisserand de MM. F. et H. Carissimo, fabricants, Désiré Deronne, 28 ans, demeurant à Wattrelos, s'est blessé à l'épaule droite en tombant. Six jours de repos. Docteur Picquet.

— Dans l'atelier de construction de M. Louis Grau, un forgeron, Adolphe Marcy, demeurant à Leers, s'est blessé au côté gauche en tombant. Quelques jours de repos. Docteur Dispa.

— Un manœuvre de la Compagnie Nouvelle des Tramways de Roubaix-Tourcoing, Jean Vinderckx, 54 ans, demeurant à Wattrelos, s'est blessé à la figure en tombant. Quelques jours de repos. Docteur Derville.

— A la filature de coton de M. Motte-Bossut fils, une doubleuse, Marie Desrumeaux, rue de Leuze, s'est blessée au médius droit pendant son travail. Six jours de repos. Docteur Picquet.

— Dans le même établissement, une soigneuse, Angèle Bourgois, 13 ans, rue des Longues-Haies, cour Capart, s'est blessée au genou gauche en tombant. Six jours de repos. Docteur Dispa.

UNE TROUVAILLE. — Lundi soir, on a trouvé, dans la salle des fêtes de la Mairie, à l'issue du concert public, un parapluie qui a été déposé au bureau central de police.

ENTERREMENTS DU MERCREDI 4 MARS. — M. Pierre Marchoulas, dix heures, église Notre-Dame. — M. Louis Lanselle, neuf heures et demie, église Saint-Sépulcre.

OBIT DU MÊME JOUR. — M. Joseph Wagnon, neuf heures, église Saint-Sépulcre.

Communications

ROUBAIX. — *La Roubaisienne.* — La prochaine réunion générale aura lieu vendredi 6 courant, à 8 h. ½, au local, rue Jeanne d'Arc.

—— *Chorale de l'Epeule.* — Mercredi 4, à huit heures et demie, réunion générale. Communications importantes pour le prochain festival.

—— *Cercle Artistique* (Section de Roubaix). — Réunion du Comité mercredi à huit heures un quart, au *Café Pandore*.

—— Les poètes, chansonniers, artistes lyriques et dramatiques de Roubaix-Tourcoing sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu jeudi 5 mars, à 7 h. ½ du soir, chez M. G. Eckhout, place de la Gare (ancienne maison Oscar Lefebvre), en vue d'organiser un concert de bienfaisance pour le samedi 28 mars prochain.

—— *Association des Travailleurs Français.* — La Commission administrative se réunira mercredi 4 mars, à 8 h. ½ du soir, au siège social.

—— *Orphéon des Moriarts.* — Répétition générale aujourd'hui mercredi, à huit heures et demie.

CROIX

L'AFFAIRE DE MŒURS DE LA RUE DU TROCADÉRO. — Nous avons signalé hier, l'arrestation d'un sabotier de la rue du Trocadéro, Charles Walkens, inculpé d'actes immoraux. Les faits se sont passés dimanche après-midi. Une fillette, âgée de douze ans et neuf mois, l'enfant des époux P..., domiciliés Grande-Rue, avait été envoyée chez le sabotier, par sa mère, pour y chercher du bois. La fillette resta absente pendant trois heures. A son retour, pressée de questions par sa mère, elle avoua en tremblant, — car le sabotier lui avait défendu de parler, — que Walkens l'avait retenue et lui avait même fait faire un petit repas.

Le sabotier a fait les aveux les plus complets, racontant tout ce qui s'était passé, soit dans sa chambre, soit dans sa cuisine, et confirmant, à un détail près, toute la déposition de sa victime. Pour sa défense, il a allégué qu'il avait cédé à un accès de folie.

Ajoutons que la femme P... a été également entendue par le commissaire de police.

L'enfant, nous l'avons dit, est simple d'esprit; son intelligence a été obscurcie à la suite d'une grande frayeur qu'elle éprouva dans l'incendie de sa maison, alors que ses parents habitaient Armentières.

Le sieur Walkens n'est pas seulement « sabotier »; il est aussi un fervent du culte baptiste, et il remplirait même certaines fonctions dans le temple de cette confession.

Nous n'aurons ni l'injustice, ni la sottise, d'en triompher, et d'imiter ce que font les journaux dits « anticléricaux », quand un catholique connu est compromis dans une affaire de ce genre.

Mais, ce que nous devons constater, c'est que des protestants marquants de Croix s'agitent beaucoup pour étouffer l'affaire. Ils espèrent, grâce à leur grande influence actuelle, obtenir l'indulgence du Parquet. Nous verrons bien.

P.-S. — Au dernier moment, on nous apprend que, sur des instances pressantes, les parents de la petite fille ont retiré la plainte qu'ils avaient portée.

Il semble cependant difficile que l'affaire ne suive pas son cours après les aveux de l'inculpé.

UN ENFANT EGARE. — Lundi, à midi, un jeune garçon, âgé d'environ deux ans et demi, a été recueilli par Mme Humblet, ménagère, rue Pluquet, 1. Ce bébé n'a pas su indiquer l'adresse de ses parents. Mme Humblet a fait une déclaration à la mairie et au bureau de police.

COMMUNICATION. — *Grande-Harmonie.* — Le Comité nous communique la note suivante :

« Les sociétaires de la *Grande-Harmonie* de Croix se sont réunis en assemblée générale au siège de la société, Café Leduc. Le président, M. Weerts, après avoir donné de longs détails sur les événements qui se sont écoulés, fait remarquer qu'il y a, à l'ordre du jour et dans des délais assez rapprochés, un concert et une sortie pour les membres honoraires, sans compter l'audition habituelle du jour de Pâques, à Saint-Martin. A cet effet, il a engagé les musiciens à travailler très sérieusement aux répétitions. Il a ajouté que le but de cette assemblée générale était de se retremper dans l'esprit et l'intention des sociétaires, la Commission voulant marcher toujours avec l'assentiment de tous !

» Le président demande ensuite aux sociétaires s'ils sont désireux de poursuivre ou de laisser tomber les procès en cours et ceux relatifs aux anciens sociétaires et de consacrer les frais de procédure au bien-être de la société.

» Cette demande est vivement combattue par tous les sociétaires qui, par un vote unanime, décident la continuation énergique des revendications du matériel détenu par les dissidents et par le maire Desbarbieux ainsi que des autres affaires pendantes. Après d'autres discussions d'ordre intérieur, un vote de confiance est donné à toute la Commission et à son président, M. Weerts. »

WASQUEHAL

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un ouvrier de l'usine Eycken et Leroy, Henri Verbrugge, demeurant au Plomeux, a été blessé aux jambes par la chute d'un tonneau. M. Leroy l'a fait reconduire en voiture à son domicile, où M. le docteur Butin est allé lui donner des soins.

LANNOY

UN ACCIDENT. — Lundi soir vers sept heures et demie, un charretier, Gustave Coppenolle, âgé de 50 ans, demeurant au hameau du « Blanc-Ballot », à Sailly, en sortant d'un cabaret à la porte de Lille, a buté contre un pavé et est tombé. Dans sa chute, Coppenolle s'est fracturé la jambe gauche un peu au-dessus de la cheville. Le blessé a été reconduit en voiture à son domicile après avoir reçu les soins de M. le docteur Parmentier.

FLERS

LA DENOMINATION DES RUES. — Dans la liste des nouveaux noms de rues que nous avons donnée hier, il s'est produit quelques omissions. Nous complétons aujourd'hui cette liste :

Rue Hoche: de la rue de Lille (château Vercruysse), à la rue Molière (fort de Babylone).

Rue de Babylone: de la rue Hoche (ferme Picavet-Méplomb) à la rue d'Hem (Epinette).

Rue de Lille: de la limite de Croix à celle de Mons-en-Barœul (Parcours des tramways).

Rue Pasteur: autrefois rue de l'Eglise du Sart.

Rue Jean-Baptiste Catel: autrefois piésente des 14.

Rue Victor-Hugo: de la rue d'Hem (veuve Briet) à la rue Gambetta.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Le nommé J.-B. Vankennebrouck, plafonneur, qui travaillait dans une maison en construction près de l'église du Bourg, s'est contusionné la poitrine en butant contre un échafaudage. M. le docteur Delannoy, du Breucq, lui a ordonné un repos de dix à quinze jours.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*
A ROUBAIX, Grande-Rue, 71
A TOURCOING, rue Carnot, 5
Exécution rapide et soignée d'impressions en tous genres. Typographie et Lithographie. — Outillage moderne et perfectionné. — Prix modérés. 2

Pour le mois de Saint-Joseph et pour le Carême

Nouveau Mois de Mars (Saint-Joseph), par le R. P. Bouffier	1.75
Petit Mois de Saint-Joseph, par l'abbé Bidon	0.50
Méditations sur l'Evangile, par le cardinal Wiseman	3.00
Méditations sur la Passion, par le cardinal Wiseman	3.00
Méditations sur Jésus-Christ, par l'abbé Blanc	1.75
Lectures pour tous les jours du carême, par l'abbé Blanc	1.75
Le livre des enfants qui se préparent à la première communion	1.50

En vente à la Librairie du *Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue, Roubaix. 24885

MAISON MUSICALE
PIANOS — LUTHERIE — LIBRAIRIE
G. COUSART, 8, rue du Vieil-Abreuvoir
Voir en magasin les pianos de toutes marques et de tous styles, accessoires divers, boîtes à musique. Machines parlantes et chantantes les plus parfaites. Gramophone et Zonophone seul dépositaire. Abonnement littéraire et musical. Accords et réparations

WATTRELOS

COMMUNICATION. — *Club des Rigolos de la Vieille-Place.* — Jeudi 5, répétition et communication très importante.

Aujourd'hui, MERCREDI-RÉCLAME du *Palais des Nouveautés*, 32-34, Grande-Rue, Roubaix, grande mise en vente de *coupons soieries*, valeur 2 à 3 fr. le mètre, vendus 1.25 le mètre. 24852d

TOURCOING

LA COMMISSION DE STATISTIQUE AGRICOLE, des cantons de Tourcoing s'est réunie, mardi après-midi, à 4 heures, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Emile Lecomte, premier adjoint. Elle a procédé à la vérification des questionnaires établis par les communes pour l'établissement de la statistique agricole annuelle et du plan départemental de ravitaillement.

Etaient présents : MM. Broquard et Merchier, juges de paix ; Pierron et Lescouf, maréchaux-des-logis de gendarmerie ; Lebrun, Billet et Liagre, cultivateurs à Tourcoing ; Dillies, cultivateur à Marcq-en-Barœul ; Jean-Baptiste Haquette, cultivateur à Neuville-en-Ferrain. La réunion de cette Commission a pris fin à cinq heures et demie.

LA COMMISSION MUNICIPALE MILITAIRE s'est réunie mardi à cinq heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville, pour vérifier les draps destinés à l'habillement des agents de police, des pompiers et des préposés d'octroi, et les accepter s'il y avait lieu. M. Emile Lecomte, adjoint, présidait, assisté de MM. Massart, Ladesou, et H. Dumortier, conseillers municipaux. La réunion a prix fin à six heures.

AVIS MILITAIRE. — Les hommes des classes 1889, 1890, 1891, 1892, 1893, 1894, 1895, 1896, 1897, 1898, 1899, de toutes armes, ainsi que ceux de la classe 1888, affectés au 1er régiment territorial d'infanterie, à Lille, sont prévenus qu'ils doivent sans retard se présenter avec leur livret militaire à la gendarmerie de Tourcoing, rue des Piats, 118, à l'effet d'échanger le fascicule de mobilisation.

A LA GARE. — M. Cantraine, chef de district à la gare de Tourcoing, est nommé chef de section à Anor. M. Cantraine occupait le poste de Tourcoing depuis le mois de novembre 1892.

CHEVAUX EMPORTÉS. — Mardi après-midi, vers cinq heures, un camion attelé de deux chevaux, appartenant à M. Six-Lebrun, quincaillier, rue Carnot, stationnait rue Saint-Jacques en face du magasin de M. Parent, ferblantier. Tout à coup les deux chevaux s'emportèrent et partirent au galop par la rue Saint-Jacques et la place. Un loueur de voitures, M. Charles Fremaux, âgé de 26 ans, demeurant rue du Calvaire, 58, et M. Jules Cocheteux se jetèrent résolument à la tête des chevaux et parvinrent à les maîtriser près de l'église Saint-Christophe, après avoir été traînés sur un parcours de cent mètres. Il n'y a pas eu d'accident de personne.

L'ENTRÉE DE LA LIBRAIRIE ÉTRANGÈRE EN FRANCE. — Dans la deuxième quinzaine de février, il est entré en France, par notre gare, les quantités suivantes d'articles de librairie étrangère: livres en langue morte, 610 kil.; livres en langue française, 1.480 kil.; musique imprimée, 160 kil.; bibliothèque particulière, 120 k.; chromos, 1.050 k.; clichés divers, 340 k.; imprimés avec blancs, 725 k.; journaux français-flamands, 585 k.; soit au total 5.070 kil. Ces divers articles étaient contenus en 64 colis ayant donné lieu à la rédaction de 23 procès-verbaux de constat.

UN COMMENCEMENT D'INCENDIE s'est déclaré dans la soirée de lundi, vers neuf heures et demie, chez Mme veuve Dufour, modiste, rue de Lille, 22. Les habitants de la maison étaient réunis dans la cuisine, lorsque Mme Dufour pria sa bonne d'aller fermer le magasin. Celle-ci y était à peine qu'elle se mit à crier : « Au feu ! » Une vitrine brûlait. Les marchandises furent aussitôt jetées à terre et les flammes étouffées en quelques secondes. On suppose que le bec de gaz avait enflammé des crêpes qui étaient à l'étalage. Les dégâts sont évalués à 75 francs.

PROCÈS-VERBAL a été dressé à Louis Deltour, âgé de 49 ans, rattacheur, qui avait été trouvé ivre sur la voie publique. Deltour est un incorrigible, plusieurs fois déjà condamné pour ivresse, ce qui ne l'a pas empêché de recommencer. Il est donc inculpé d'ivresse en récidive correctionnelle et sera poursuivi devant le Tribunal de Lille.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Dans la matinée de mardi, il est arrivé aux halles les denrées suivantes: huîtres, 1.100; beurre, 15 k.; épinards, 160 k.; endives, 600; radis, 1.200 bottes.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Au peignage de la Tossée, une finisseuse, Marie Pétrieux, 27 ans, demeurant à Wattrelos, a été renversée et contusionnée à la région lombaire par la chute d'une balle de laine. Dix jours de repos. Docteur Leduc.

— Louis Six, 13 ans, bâcleur chez MM. Watine et Lamourette, a été blessé au médius droit par une roue de chariot d'un métier. Quinze jours de repos. Docteur Decherf.

— Un homme de peine du peignage de la Tossée, Aloïs Focquenoy, 30 ans, demeurant à Roncq, s'est contusionné à l'avant-bras droit en emballant de la laine. Huit jours de repos. Docteur Leduc.

— Une soigneuse, Pauline Parmentier, 21 ans, demeurant rue d'Ostende, travaillant chez MM. Tiberghien frères, a heurté le bâti d'un métier et s'est contusionné le tibia gauche. Dix jours de repos. Docteur Bernard.

— A l'usine à gaz, un manœuvre, Louis Rogghe, 38 ans, demeurant à Bondues, a eu la jambe droite prise sous la roue d'un camion et contusionnée. Huit jours de repos. Docteur Julien.

— Un domestique de MM. Liagre Varrasse, Jules Lesaffre, ayant voulu monter sur sa voiture en marche, a glissé et a été contusionné au pied gauche et à la jambe. Quatre jours de repos. Docteur Vanneufville.

Il y a Coffre-Fort et Coffre-Fort. — Le récent incendie de Tourcoing a prouvé qu'il fallait apporter beaucoup d'attention dans le choix d'un coffre-fort. En effet, celui dont il s'agit contenait des billets de banque qui ont été calcinés. La Maison Gruson, 21, rue Royale, Lille, qui fut fondée en 1850, n'eut jamais pareille déconvenue. Les coffres-forts livrés dans la région du Nord se comptent par milliers, et toujours ils ont résisté aux plus violents incendies et aux cambrioleurs. Aussi, M. Gruson a-t-il obtenu un GRAND-PRIX à l'Exposition Internationale de Lille.
Envoi du catalogue sur demande. 24352

MOUVAUX

BULLETIN DÉMOGRAPHIQUE ET SANITAIRE. — Pendant le mois de février, il a été enregistré 21 naissances, 5 mariages, 1 mort-né, et 12 décès attribués aux maladies suivantes: variole, 1; coqueluche, 1; tuberculose des poumons, 1; cancer et autres tumeurs, 2; congestion, 1; bronchite chronique, 1; affections de l'appareil respiratoire, 1; cirrhose du foie, 1; débilité congénitale, 1; débilité sénile, 1; autre maladie, 1.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS
ÉCLAIRAGE, OBJETS D'ART
MOREL-GOYEZ, 29, rue Esquermoise, LILLE
LILLE 1902, MEMBRE DU JURY

LILLE

L'ÉPIDÉMIE DE VARIOLE A LILLE. — L'épidémie de variole s'éteint lentement. Sur quatorze cas déclarés à l'Office sanitaire, la semaine dernière, sept ont été mortels.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille MANCHOULAS-SCHEVING qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Pierre-Jean-Félix MANCHOULAS, décédé à Roubaix, le 28 février 1903, dans sa cinquante-septième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mardi 3 mars, à neuf heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à cinq heures, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le mercredi 4 dudit mois, à dix heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Mimerel, 17, à neuf heures trois quarts.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Christophe, à Tourcoing, le jeudi 5 mars 1903, à neuf heures (la Messe à neuf heures et demie), pour le repos de l'âme de Mademoiselle Jeanne-Thérèse-Camille-Marie-Joseph DUPREZ, pieusement décédée à Tourcoing, le 6 février 1903, à l'âge de 20 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. 24751

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 5 mars 1903, neuf heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Hyacinthe-Liévine DAZIN, décédée pieusement à Roubaix, le 1er février 1903, à l'âge de 82 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. — De la part de la famille Dazin-Bourgeois.

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST
Concessionnaire des hospices et des établissements charitables de la Ville, 64-66, rue de l'Alouette, Roubaix.
Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. Téléphone 627. (Fondée en 1870).

NÉCROLOGIE

—— Mardi matin, à onze heures, au milieu d'une grande affluence, ont eu lieu, en l'église paroissiale de Saint-Amand, les funérailles de Mlle Zélie Hautcœur, sœur de Mgr Hautcœur, chancelier de l'Université catholique, décédée à Saint-Amand, dans sa 71e année.

Après le service funèbre le corps a été transporté à Bruai-sur-l'Escaut, où l'inhumation a été faite dans le caveau de famille. Nous prions Mgr Hautcœur et son honorable famille d'agréer nos respectueuses condoléances.

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROUBAIX. — *Paroisse du Très-Saint-Rédempteur.* — C'est dimanche prochain, à neuf heures, qu'aura lieu l'installation des membres de la Conférence de Saint-Vincent de Paul, créée dans la paroisse du Très-Saint-Rédempteur.

—— *Paroisse Saint-Martin: Les prédications du Carême.* — Nous rappelons que les prédications du Carême auront lieu, à l'église Saint-Martin, le dimanche, à cinq heures, et les lundi et jeudi, à six heures du soir. Le sujet choisi par le prédicateur, le R. P. Edouard, franciscain, a une importance capitale: *La Famille chrétienne.* Nul doute que les auditeurs ne soient nombreux pour entendre les instructions du zélé religieux.

—— *Paroisse Sainte-Elisabeth: Les conférences pour les hommes.* — Des conférences seront données, comme chaque année, en l'église Sainte-Elisabeth, les 4, 11, 18 et 25 mars, et 1er avril, à huit heures un quart du soir. Le prédicateur retrouvera certainement, fidèles à ces instructions, les nombreux auditoires de chaque carême.

CORRESPONDANCE

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la rédaction.)

Le prolongement de l'avenue Jussieu au parc de Barbieux

Roubaix, le 3 mars 1903.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Je lis dans votre numéro de ce jour au sujet du Parc de Barbieux l'article relatif au prolongement de l'avenue Jussieu et je vois que cette avenue sera à son extrémité reliée à l'avenue Lenôtre de façon à former comme vous le dites une voie de ceinture encadrant le Parc; il est certain que tous applaudiront à cette initiative mais je veux profiter de cette circonstance pour adresser à l'Administration municipale une demande qui sera certainement approuvée par tous les pères et mères de famille.

Je demande à l'Administration qu'elle décide qu'à dater de l'achèvement de ce travail, les avenues Lenôtre et Jussieu soient les seules permises, aussi bien la semaine que le dimanche, aux voitures, vélocipèdes et automobiles. Actuellement, le Parc de Barbieux sert de piste, les automobilistes et vélocipédistes y font des courses folles rendues très dangereuses par les tournants et bien des mères de famille n'osent plus y envoyer leurs enfants, même accompagnés de bonnes; or, un parc comme celui-là doit avant tout être un lieu de promenade où les piétons soient absolument en sécurité et non pas un champ de courses. J'espère que cette demande sera considérée comme d'autant plus légitime que les coureurs vélocipédistes et autres, pourront s'en donner à cœur joie, sur les allées Lenôtre et Jussieu, lesquelles leur fourniront une piste comme il y en a peu. De cette façon, tout le monde sera content.

Recevez, Monsieur, etc.

Un père de famille prudent.

PETITE CORRESPONDANCE

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement, sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements.

Quelques amateurs de beaux tableaux. — Renseignements pris, le tableau en question avait déjà été vendu un bon prix, au profit de l'œuvre, avant communication de votre lettre. —— *Un futur soldat: L. C.* — Non; vos droits à la dispense cesseront lorsque votre frère bénéficiera d'une autre dispense et vous serez appelé, maintenu ou rappelé au corps, selon le cas. —— *Un prévoyant.* — Dans les deux pays, la Caisse nationale des retraites. —— *X...* — Voyez le Bottin de Paris. —— *Un groupe de lecteurs à Linselles.* — Oui, aux deux questions. —— *W. W. 28, à Roulers.* — Votre calcul était exact.

LA SITUATION DU TRAVAIL DANS LE NORD

Voici les renseignements fournis par les Chambres syndicales ouvrières et par les secrétaires des Bourses du Travail :

A Lille, pas de chômeurs chez les confiseurs; 12 p. 100 de chômeurs chez les pâtissiers; 1/3 de chômeurs chez les limonadiers; 2 p. 100 de chômeurs chez les typographes; travail moins actif chez les ébénistes; 2 p. 100 de chômeurs, 60 heures, chez les coupeurs en confection; 3 p. 100 de chômeurs, 55 heures, chez les ouvriers en métaux; 16 p. 100 de chômeurs chez les sculpteurs cartonniers.

A Roubaix, pas de chômeurs, 50 heures, chez les tisserands; 7 p. 100 de chômeurs, 50 heures, chez les teinturiers; 4 p. 100 de chômeurs, 58 heures, chez les charpentiers-menuisiers. A Maubeuge, pas de chômeurs chez les métallurgistes; de même chez ceux de Saint-Amand; 15 p. 100 de chômeurs chez ceux de Haumont; pas de

FEUILLETON DU 5 MARS 1903 — Nº 97

LA VOYANTE

BLANCHE VAUBARON

par XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE

XVIII

Jean Vaubaron achevait à peine ce léger repas lorsque la porte de la cellule s'ouvrit de nouveau.

Deux gendarmes entrèrent silencieusement.

Ils venaient chercher le mécanicien pour le conduire dans la salle d'attente où les accusés stationnent, sous bonne escorte, jusqu'au moment de comparaître devant le jury.

Personne, excepté les agents de la force publique et les avocats, n'avait le droit de franchir le seuil de cette pièce et d'adresser la parole à ceux que réclamait la justice humaine.

Une banquette de bois de chêne, noire et luisante comme du vieil ébène, garnissait les murailles.

A hauteur d'appui, au-dessus de la banquette, la boiserie gardait l'empreinte de toutes les têtes infâmes et désespérées qui s'étaient appuyées contre elle.

Vaubaron, les poignets réunis par des menottes, s'assit ou plutôt se laissa tomber sur la planchette étroite.

Les deux gendarmes prirent place à côté de lui, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche.

On jugeait en ce moment une première affaire, très simple, point obscure, et qui ne devait demander que fort peu de temps pour être expédiée.

Il s'agissait d'un vol avec effraction commis dans une maison habitée, la nuit, par un rôdeur de barrières.

Ce maladroit coquin s'était laissé prendre sur le fait, arrêter en flagrant délit.

Deux ou trois témoins à entendre, une condamnation à prononcer, condamnation inévitable et d'avance écrite dans le Code pénal, cela demandait une heure au plus.

L'affaire de la rue du Pas-de-la-Mule devait, au contraire, occuper le jury pendant tout le reste de la journée.

Il semblait même vraisemblable que le jugement serait rendu bien avant dans la nuit.

Jean Vaubaron, les coudes appuyés sur ses genoux et la figure cachée dans ses deux mains, attendait avec une muette et profonde résignation.

L'attouchement léger d'un doigt qui se posait sur son épaule le fit tout à coup tressaillir.

Il leva la tête et une fugitive lueur de joie se peignit sur son visage dévasté.

Debout, en face de lui, le jeune avocat, dont les traits expressifs offraient les traces évidentes de l'insomnie et des angoisses morales de la nuit précédente, lui souriait et lui tendait la main, au grand étonnement, et disons plus, au grand scandale des gendarmes.

Vaubaron saisit cette main secourable et l'appuya contre ses lèvres avec un élan de tendresse et de reconnaissance.

— Mon ami, dit alors le jeune homme à l'un des gendarmes, je suis le défenseur de monsieur et j'ai besoin de m'entretenir avec lui ! faites-moi donc un peu de place sur ce banc, à côté de vous, je vous prie.

« *Les buffleteries jaunes s'inclinent devant la robe d'avocat* », dit un vieux proverbe latin que nous traduisons librement.

C'est surtout dans l'enceinte du Palais de justice que cet axiome reçoit chaque jour une confirmation éclatante.

L'agent de la force publique fit le salut militaire, en témoignage de respect et d'obéissance, et se hâta de reculer, laissant un suffisant intervalle entre lui et Jean Vaubaron.

Le jeune homme s'assit. Il se pencha vers le mécanicien et parlant à voix basse, de manière à n'être entendu que de lui seul, il lui dit :

— Comment vous trouvez-vous aujourd'hui ?

— Mieux, monsieur... beaucoup mieux... grâce à Dieu et grâce à vous, répondit Jean Vaubaron.

— Ainsi la nuit dernière a été calme ?

— Incomparablement plus calme, du moins, que toutes celles qui l'avaient précédée.

— J'ose à peine vous demander si vous avez goûté quelques instants de sommeil.

— Oui, monsieur, j'ai dormi, et pendant deux ou trois heures Dieu a daigné m'envoyer l'oubli du passé, du présent et de l'avenir.

— Vous êtes ce matin tel que je souhaitais vous voir, reprit l'avocat, mais je n'espérais guère le grand et heureux changement qui s'est fait en vous ! Restez ainsi, je vous en conjure... Conservez devant vos juges, cette attitude pleine de résignation noble, de calme et de courage... Je vous l'ai dit, et je vous le répète, ni abattement, ni passion, ni colère !... C'est ainsi seulement que vous pourrez me venir en aide et servir votre propre cause.

— Je n'oublierai rien, monsieur, murmura le mécanicien ; je prévois des tortures sans nom et je suis prêt à les subir... La pensée de mon innocence, qui tôt ou tard éclatera, viendra me soutenir en présence des accusations amoncelées contre moi... Je m'efforcerai de ne pas entendre : je me dirai : *Songe à ta fille, à ta pauvre enfant perdue qu'il faut chercher, qu'il faut retrouver, et sois patient pour être libre !...*

— C'est cela ! reprit l'avocat, oui, c'est bien cela ! Courage !... courage !...

— Et maintenant, monsieur, maintenant, mon généreux défenseur, poursuivit Vaubaron, laissez-moi vous dire, laissez-moi vous crier du fond de mon âme que, quoi qu'il arrive, quel que soit le résultat de la lutte qui va s'engager entre vous et la justice abusée, que je sorte de cette lutte réhabilité ou flétri, libre ou condamné à mort, ma reconnaissance n'en sera pas moins sans bornes, comme l'a été votre dévouement pour le malheureux qui baise vos mains. Aussi longtemps que je vivrai, et jusque sur les marches de l'échafaud, si je dois y monter, il y aura dans ce monde une âme toute à vous... un cœur qui ne battra que pour vous...

L'avocat ne répondit pas. Deux grosses larmes tombaient de ses yeux et roulaient sur ses joues.

Il pressa une dernière fois la main de Vaubaron, et il quitta la salle d'attente en balbutiant d'une voix à peine distincte :

— Espérez !... espérez !... et que Dieu soit pour nous !

Un ordre fut donné par le président des assises.

Une petite porte pratiquée dans la boiserie s'ouvrit presque sans bruit, les deux gendarmes se levèrent en même temps ; par un mouvement d'une précision toute militaire ils prirent les bras de Vaubaron et, le faisant marcher entre eux, ils l'introduisirent dans la vaste salle où siégeait le jury et le conduisirent au banc des accusés.

Le mécanicien, avant de franchir ce seuil redoutable, venait d'appeler à son aide toute sa résolution, toute son énergie, tout son courage.

Il en avait besoin. Une sensation atroce lui fit croire que son cœur avait été saisi et broyé dans un étau ; il sentit son sang se glacer dans ses veines, comme à l'heure de la mort, quand il entrevit à travers un nuage les mille regards de la foule se fixer sur lui, étincelants de haine, et quand il entendit le frémissement sourd et contenu de toutes les voix qui murmuraient :

— Le voilà... c'est lui... l'assassin... le monstre... l'infâme !...

Ses yeux se détournèrent avec épouvante de cette hydre aux têtes innombrables, qui toutes lui jetaient l'insulte et la menace.

Un vertige s'empara de lui, sa raison obscurcie chancela dans son crâne ébranlé.

Il allait s'évanouir sans doute, ou devenir fou, quand ses yeux éperdus rencontrèrent l'image sainte du divin Crucifié dominant le prétoire où trônaient les membres du tribunal et ceux du jury.

Dans le sanctuaire de la Justice, aussi bien que dans celui des temples catholiques le Christ est à sa place, car la religion et la loi sont et devront être toujours les deux seules puissances, grandes, légitimes, inébranlables de ce monde.

Cette vue sauva Jean Vaubaron et le rappela soudainement à lui-même.

(*A suivre*). XAVIER DE MONTÉPIN.

Le règlement et tarif modifiés de l'octroi, édition 1903, 0 fr. 60. En vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, Grande-Rue, 71, Roubaix. 23532